

Votre paroisse en quelques chiffres

14

messes célébrées par semaine

1000

messalisants par week-end

130

personnes engagées dans les actions de solidarité

52

baptêmes par an

250

enfants inscrits aux activités de jeunesse

60

jeunes inscrits dans le parcours EVEN

des centaines de personnes confessées par an

80

personnes accueillies pour le petit café solidaire par semaine



Un don à votre paroisse permet :



d'incarner l'Évangile et de partager la Bonne Nouvelle



de faire vivre les prêtres



de faire des travaux d'entretien des locaux



de venir en aide aux plus pauvres



de payer les factures d'énergie



d'organiser des événements conviviaux et festifs pour toutes les générations



de chauffer l'église



de contribuer à la vie du diocèse



de payer les salariés : sacristain(s), secrétaire, organiste...

La vie de votre paroisse



Pourquoi donner ?

Votre don est un signe d'appartenance à votre paroisse, vous êtes membres d'une communauté où chacun contribue selon ses moyens pour annoncer l'Évangile.

L'intégralité de votre don revient à votre paroisse.

"Mes enfants sont dans le groupe scout et y sont heureux ! Je donne pour soutenir la paroisse et les aumôniers."

Loïc, 45 ans, père de famille

"Avec mon premier salaire d'alternant, j'ai souhaité aider ma paroisse en donnant par CB au Denier grâce à la borne dans l'église."

Ludivine, 23 ans, étudiante

"Je donne depuis plusieurs années par prélèvement automatique afin d'étaler mon don. J'ai ainsi l'impression tous les mois d'aider les prêtres de ma paroisse dans leur mission quotidienne."

Germaine 82 ans, retraitée.

Combien donner ?

Ce que vous voulez, ce que vous pouvez. L'église recommande de verser 1 à 2 % de vos revenus.

- Un étudiant peut donner 5 à 10 € par mois.
- Un jeune pro, 30 € par mois ou plus selon ses moyens.

Si vous êtes imposable, votre don est déductible à 66 % de votre impôt sur le revenu.

1€ par jour pour ma paroisse, c'est 0,34 € par jour après déduction fiscale.

Comment donner ?



par carte bancaire sur le site de la paroisse, ou en utilisant le QR Code.



En prélèvement automatique en ligne ou en utilisant le bon de soutien ci-joint



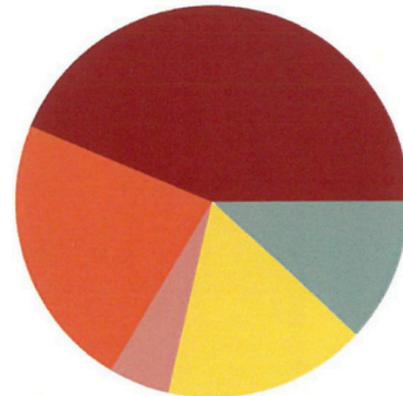
Par chèque à l'ordre de la paroisse suivi de la mention ADP à déposer au secrétariat ou en utilisant l'enveloppe ci-jointe



sur la Borne de l'Église

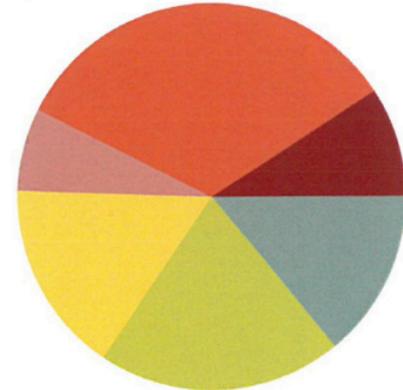
Le Denier est une ressource essentielle pour votre paroisse (extrait du CER 2023)

Recettes



44 % Denier de l'Église
23 % Quêtes
5 % Casuel & messes
17 % Offrandes & dons
12 % Ressources diverses

Dépenses



9 % Frais clergé
33 % Frais laïcs
7 % Fournitures du culte & fidèles
16 % Solidarité diocésaine
20 % Frais immeubles
14 % Autres frais



**PAROISSE
SAINT-ETIENNE DU MONT**

30 rue Descartes - 75005 PARIS
Tél. : 01 43 54 11 79 - paroisse@saintetiennedumont.fr - saintetiennedumont.fr

05ETI-DF242

VOTRE DON TÉMOIGNE DE VOTRE ATTACHEMENT À VOTRE PAROISSE



le
DENIER
de l'Église catholique



SAINT-ÉTIENNE
DU MONT

**PAROISSE
SAINT-ETIENNE DU MONT**

30 rue Descartes - 75005 PARIS
Tél. : 01 43 54 11 79
paroisse@saintetiennedumont.fr
saintetiennedumont.fr